

Mise en place d'une Prévoyance collective

C'est un accord quasi historique qui a été trouvé hier entre l'UIMM et quatre organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC et FO). Un avenant à la convention collective de la Métallurgie de Saône-et-Loire instaurant la mise en place d'une couverture obligatoire de Prévoyance Collective (qui portera sur le capital décès, l'invalidité définitive et une rente éducation) a en effet été signé hier matin au terme de 3 années de négociations.

Si dans les grandes entreprises du secteur ce type de système de protection existait déjà, ce sera une nouveauté pour les petites, moyennes et très petites entreprises de la métallurgie qui représentent plus de 2 200 salariés sur le département. L'accord prévoit en effet que cette couverture Prévoyance sera désormais obligatoire.

Cette couverture sera financée par une cotisation exclusivement patronale et le niveau de garantie sera identique pour tous les salariés non-cadres. Ces derniers bénéficient en effet déjà d'un système de Prévoyance dans leur convention collective signée au niveau national.

La CGT, qui a signé cet avenant à la convention collective avec l'UIMM - une pre-

mière depuis de très nombreuses années - se félicite de l'aboutissement de ces « très longs mois de négociation ».

« Une avancée vers le statut salarié »

« Cette signature va permettre à de nombreux salariés, souvent présents dans les petites et moyennes entreprises et ne possédant pas d'avantages sociaux importants de pouvoir bénéficier d'un socle minimum de protection sur la prévoyance », explique Laurent Roussel, secrétaire général de l'Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie CGT de Saône-et-Loire, qui précise que les accords plus avantageux existants dans certaines entreprises ne « sont pas remis en cause ».

« Pour nous, il s'agit d'une étape dans la construction d'un véritable statut salarié que nous revendiquons depuis des années au niveau national », assure encore M. Roussel.

Un avis partagé par la CFDT, par la voix de Serge Kukuruzovic, secrétaire du syndicat de la métallurgie CFDT, qui « se satisfait de cet accord qui pourra bénéficier aux salariés de la métallurgie

qui n'était pas bénéficiaire de ce type de garanties ».

Et même si la CFDT affichait « des ambitions plus grandes », il note que « chacun a su aller sur un compromis acceptable par tous au terme de 3 ans de négociations qu'il était temps de voir aboutir ».

Commission de suivi

Pour Serge Kukuruzovic, c'est donc un « accord important » qui a été signé hier et qui « sera évolutif ».

En effet, une commission de suivi a également été mise en place pour faire le point, chaque année, sur ce système de prévoyance. Au sein de laquelle les organisations syndicales entendent surveiller la bonne application de l'accord par les entreprises.

CGT et CFDT ne partagent cependant pas le même avis sur le financement exclusif de ce système de Prévoyance par les seules entreprises. Pour la CGT, il s'agissait « d'une nécessité absolue » car « une nouvelle ponction sur les salaires déjà si bas dans la profession aurait eu un impact catastrophique », explique Laurent Roussel. Pour Serge Kukuruzovic et la CFDT en revanche, il aurait été souhaitable de prévoir « une cotisation salariée modérée » qui aurait permis « d'étendre les garanties » pro-

posées aux salariés.

La CGT a également la dent dure contre l'UIMM en évoquant les raisons qui ont poussé, selon elle, le syndicat patronal à aboutir à un accord. « Les turbulences que connaît actuellement l'UIMM au sein du MEDEF ne sont probablement pas étrangères à cette amorce de dialogue social », note M. Roussel pour qui « cet accord ne saurait absoudre le patronat de la métallurgie des turpitudes qu'il a fait subir aux salariés de notre branche professionnelle ». Et M. Roussel de poursuivre, en réclamant « la transparence sur les finances patronales ». « On est loin d'être quitte sur l'ardoise » conclut le dirigeant CGT.

À la CFDT, l'explication de ces avancées est toute autre. « En Saône-et-Loire, nous avons besoin de recrutements dans nos filières. Or notre grille salariale n'a pas été réévaluée depuis 2005 et le patronat avait besoin de redorer l'image de nos métiers pour les valoriser ».

En revanche, les deux syndicats se retrouvent sur un point. Ils espèrent que ce premier accord va permettre d'engager de façon « positive » les négociations qui s'ouvriront prochainement sur les salaires minimums de la profession.

C. Saulnier